

COMMUNE DE NIDERVILLER

Conseillers élus : 15
en exercice : 13
Membres présents : 8
Membres absents : 5
Procurations : 5

DÉLIBÉRATION **DU CONSEIL MUNICIPAL**
DU 05 FÉVRIER 2025

Le Conseil Municipal de la commune de NIDERVILLER s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation du 31 janvier 2025 sous la présidence de Madame Marie-Véronique BUSCHEL, Maire. Madame La Maire soumet au vote le procès-verbal du Conseil Municipal précédent qui s'est tenu le 20 novembre 2024. L'assemblée approuve à l'unanimité.

Madame la Maire propose de passer au vote du secrétaire de séance.

Membres présents : MM. Fabien HENRY - Mathieu POIROT - Mme Marie-Françoise CHIROL - MM. Philippe PIERRON - Frédéric SCHERRER - Mme Marjorie ZIMMERMANN – M. Damien GUENAIRE

Absents excusés : M. Gérard MICHEL donne procuration à M. Frédéric SCHERRER
Mme Mylène FAUL donne procuration à Mme Marjorie ZIMMERMANN
Yannis BLAISE donne procuration à Philippe PIERRON
Marine FRISSON donne procuration à Mme Marie-Véronique BUSCHEL
Mme Audrey FROEHLICH donne procuration à Fabien HENRY

Absent :

Quorum : atteint

Secrétaire de séance : Philippe PIERRON

Type de scrutin: ordinaire

Délibération n° 2025CM0502-03

Objet : Révision des tarifs des conventions des associations du complexe de salles

Après présentation des travaux de la commission animation et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- décide de modifier les tarifs de location selon le détail annexé à la présente ;
- définit que ces nouveaux tarifs seront appliqués pour les conventions signées au 1er janvier 2025 ;
- autorise la maire à effectuer les encaissements correspondants à cette nouvelle tarification.

Délibération adoptée à l'unanimité.

La Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sous forme électronique sur notre site internet,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Publiée et transmise au Sous-Préfet, le 07 février 2025

La Maire,
Marie-Véronique BUSCHEL



Le Secrétaire de Séance,
Philippe PIERRON



Envoyé en préfecture le 07/02/2025

Reçu en préfecture le 07/02/2025

Publié le

ID : 057-215705054-20250207-2025CM050203-DE